



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg – Campagne

Date de convocation : 1 avril 2011

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2011

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 15

Présents : SPITZER François - DECKER Régine – BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - UGE Brigitte - REMOND Xavier

DCM 4-2011

7.1 - Approbation du Compte Administratif PRINCIPAL 2010.

L'Adjoint au Maire présente aux élus le compte administratif **PRINCIPAL** 2010 de la Commune de WINGERSHEIM appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif **PRINCIPAL** de l'exercice 2010 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 511.558,24 €
Recettes : 755.766,38 €
Excédent : 244.208,14 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 118.964,53 €
Recettes : 926.075,50 €
Déficit : - 192.889,03 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 51.319,11 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **244.208,14 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **192.889,03 €**
- **statuant sur les restes à réaliser** au compte 2188 – achat autre matériel - d'un montant de **2.000 €**

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **194.889,03 € à l'article 1068** – affectation en réserves - afin d'équilibrer la section d'investissement
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **49.319 € à l'article 002** – résultat de fonctionnement reporté.

(1 abstention)

DCM 5-2011

7.1 - Approbation du Compte Administratif 2010 du Lotissement d'Activités « Les Saules ».

L'Adjoint au Maire présente aux élus le compte administratif du **Lotissement d'Activités « LES SAULES »** 2010 de la Commune de WINGERSHEIM appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif du **Lotissement d'Activités « Les Saules »** - exercice 2010 - présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 302.543,46 €
Recettes : 375.597,91 €
Excédent : 73.054,45 €

Section d'investissement

Dépenses : 577.993,06 €
Recettes : 285.411,94 €
Déficit : - 292.581,12 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : - 219.526,67 €

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 :

- * **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de **73.054,45 €** à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté
- * **DÉCIDE** de reporter le solde déficitaire de la section investissement à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2010 soit la somme de **292.581,12 €**.

(1 abstention)

DCM 6-2011

7.1 - Approbation des comptes de gestion 2010 du Trésorier Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et du budget annexe Lotissement d'Activités « Les Saules » ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion
 - principal
 - lotissement d'activités Les Saules
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier de HOCHFELDEN n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 7-2011

7.2 – Fixation des taux 2011 des contributions directes locales.

Le Conseil Municipal,

- VU le débat d'orientation budgétaire de ce jour,
- VU le résultat du compte administratif 2010,
- VU les dépenses engagées non mandatées
- VU la réforme fiscale de l'Etat
- VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011
- VU le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire,

- **DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2011 comme suit :**

* Taxe d'Habitation	14,00
* Foncier Bâti	8.62
* Foncier non Bâti	37.24
* CFE	17,61

(adoptée à l'unanimité)

DCM 8-2011

7.1 – Adoption du Budget Primitif PRINCIPAL 2011.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget Primitif PRINCIPAL** 2011 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2011, le Budget Primitif Principal comme suit :

* Section de fonctionnement		* Section d'investissement	
Dépenses :	736.756 €	Dépenses :	829.397 €
Recettes :	736.756 €	Recettes :	829.397 €

(adoptée à l'unanimité)

7.1 – Adoption du Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » 2011.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » 2011** dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2011, le Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » comme suit :

* Section de fonctionnement

Dépenses : **322.112 €**
Recettes : **322.112 €**

* Section d'investissement

Dépenses : **292.582 €**
Recettes : **292.582 €**

(adoptée à l'unanimité)

DCM 10-2011

7.3 – Renouvellement du crédit de trésorerie.

Le Conseil Municipal de la Commune de WINGERSHEIM,
VU sa décision du 16 mars 2006 décidant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour financer la réalisation du Lotissement d'Activités « Les Saules »

VU la réalisation des travaux de viabilité ;

VU l'engagement financier de la Commune ;

VU l'échéance du crédit de trésorerie au 4 avril 2011 :

* **DÉCIDE de renouveler pour une nouvelle période d'un an le crédit de trésorerie d'un montant de 300.000 €** auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE D'ALSACE 2 quai Kléber à STRASBOURG suivant les conditions essentielles ci-dessous :

- Taux révisable indexé EURIBOR 3 mois soit 1,64 % au 28 février 2011
- Marge de 0,55 %
- Durée : Un an renouvelable
- Paiement trimestriel des intérêts
- Frais de dossier et commission : 0,10 % soit 300 €
- Montant du tirage minimum : 15.000 €

* **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 11-2011

1.1 – Acquisition de divers matériel technique.

Le Maire informe les élus que les agents municipaux techniques utilisent souvent du matériel personnel pour effectuer des travaux communaux.

Le Conseil Municipal,

VU la nécessité pour la Commune d'acquérir une tronçonneuse ainsi qu'un laveur à haute pression ;

VU la nécessité pour la Commune d'acquérir un adoucisseur ainsi qu'une auto-laveuse pour la Salle des Fêtes ;

VU le Plan Communal de Sauvegarde et de l'alerte ;

VU les besoins de la collectivité ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2011

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** d'acquérir les équipements suivants :

- une tronçonneuse et un laveur à haute pression pour un montant de **1.500 € HT** maximum
- un adoucisseur pour la Salle des Fêtes pour un montant de **7.879,55 € HT**
- une autolaveuse pour la salle des fêtes pour un montant de **1.890 € HT**
- une sono portable pour avertir la population en cas d'alerte pour un montant HT de **690 € HT**

- **AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande.

(adoptée à l'unanimité)

9.1 - Association de Chasse « Du Klausberg : changement d'agrément.

Le Conseil Municipal,

- VU la convention de gré à gré avec l'Association de Chasse « Du Klausberg » en date du 20 octobre 2005 pour la location des lots de chasse 1 et 2 pour la période de chasse 2006/2015 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2006 agréant les membres de l'Association de Chasse ;
- VU l'assemblée générale de l'Association de Chasse « Du Klausberg » du 28 mars 2009 ;
- VU l'assemblée générale de l'Association de Chasse « Du Klausberg » du 21 mars 2010 ;
- VU l'assemblée générale de l'Association de Chasse « Du Klausberg » du 26 février 2011 ;
- VU la demande du Président de l'Association, M. Robert ARBOGAST ;

les élus doivent se prononcer sur les changements suivants :

1. **Associé sortant** (carte n° 12) : M. MAMMOSSER Marc domicilié 27 route de Strasbourg à 67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS
2. **Nouvel associé** : M. PONCE Roland domicilié 3 impasse de la Valbarelle à 13011 MARSEILLE.

L'assemblée ayant examiné la demande de M. ARBOGAST Robert :

- **AGRÉE** en qualité de membre de l'Association de Chasse « du Klausberg » à compter du 1^{er} avril 2011 :
 - M. PONCE Roland domicilié 3 impasse de Valbarelle à 13011 MARSEILLE (carte n° 11)
- **AUTORISE** le Maire à leur délivrer la carte d'associé réglementaire. *(adoptée à l'unanimité)*

DCM 13-2011

3.5 – Tarifs des concessions pour des caveaux cinéraires.

Le Conseil Municipal,

- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 1993 instaurant les concessions au cimetière communal ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 août 1995 révisant le prix des concessions au cimetière ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2009 révisant le tarif des concessions du cimetière ;
- VU la demande d'installation d'un caveau cinéraire de 50 x 50 cm pouvant recueillir des urnes

Et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de fixer comme suit le tarif des caveaux cinéraires avec effet au 1^{er} janvier 2011 :

Concession de **1 m²** : **102 €** pour 15 ans

- **AUTORISE** le Maire à procéder au recouvrement des sommes. *(adoptée à l'unanimité)*

DCM 14-2011

3.5 – Vente d'une parcelle communale.

Le Conseil Municipal,

- VU l'acquisition par la Commune des biens de M. Léon BODIN 7 rue d'Alsace à WINGERSHEIM par acte de vente du 5 novembre 2010 comprenant un immeuble bâti en zone urbaine et un jardin clôturé en zone agricole
- VU les caractéristiques de la parcelle cadastrée section 31 n° 395/208 d'une superficie de 6,43 ares
- VU l'estimation du Service des Domaines

Et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de vendre la parcelle située en zone agricole cadastrée section 31 n° 395/208 d'une superficie de 6,43 ares au propriétaire riverain, M. LAPP Sébastien domicilié 2 rue des Pruniers à WINGERSHEIM,
- **FIXE** le prix de cette cession à **74 € l'are** soit la somme totale de **476 €**
- **CHARGE** Me SALAVERT Albert de la rédaction de l'acte de vente
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM. *(1 abstention)*

3.5 – Vente de bois de chauffage.

Le Conseil Municipal,

VU les coupes de bois réalisées sur une parcelle communale par l'entreprise KOESSLER Vincent de WINGERSHEIM ;

VU la quantité de bois évalué à 42 stères ;

VU les coupes de rondins réalisées sur une parcelle communale par M. MACK Nicolas de WINGERSHEIM évaluées à 15 stères :

- **PREND ACTE** de la coupe réalisée par l'entreprise **KOESSLER Vincent** sise 10 rue de la l'Église à WINGERSHEIM
- **DÉCIDE** de fixer le prix du stère de bois récolté à **15 €**
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant à 42 stères soit la somme de **630 €**.
- **PREND ACTE** de la coupe réalisée par M. MACK Nicolas domicilié 19 rue de la 1^{ère} Armée à WINGERSHEIM
- **DÉCIDE** de fixer le prix du stère de bois en rondins récolté à **10 €**
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant à 15 stères soit la somme de **150 €**.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 16-2011

3.5 – Autorisation d'implanter un poste de transformation.

Afin de désengorger la rue de la Forêt de son réseau électrique sur support aérien et mâts en milieu de voirie, Électricité de Strasbourg souhaite installer un poste sur la parcelle BODIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **AUTORISE** la Sté Électricité de Strasbourg à installer un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section 4 n° 53
- **DÉCIDE** de mettre à disposition l'emprise foncière correspondante
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention y afférant.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 17-2011

4.1 – 4.2 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaire est subordonné à la mise en place, par voie de délibération, d'une liste d'emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **FIXE** les conditions d'attribution des heures complémentaires comme suit :

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires ou non titulaires, à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière administrative :

- Adjoint Administratif 2^e classe
- Adjoint Administratif 1^{ère} classe
- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Filière technique :

- Adjoint Technique 2^e classe
- Adjoint Technique Principal 2^e classe

Pourront percevoir des heures complémentaires dans la limite d'une durée mensuelle de service totale n'excédant pas 10 heures en fonction des nécessités du service et des sujétions de chaque emploi.

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le 12 avril 2011

et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire, FREUND Bernard



(Signature of Bernard Freund)